

## ANNEXE 1 – Tarifs communaux

<u>MESSTI</u>	
Messti grand manège	240,00 €
Messti manège enfants	140,00 €
Loteries jeux de hasard	70,00 €
Confiserie – buvette - snack	120,00 €
Salle de Jeux	170,00 €

<u>PHOTOCOPIEUR</u>	
1 photocopie noir / blanc (gratuité pour les associations dans la limite de 1000 copies / an)	0,15 €
1 photocopie couleur	0,50 €
Photocopie document administratif ou urbanisme	Selon coût réel (prestataire)

<u>COMMERCANT NON SEDENTAIRE</u>	
Mètre linéaire hors abonnement (marché)	gratuit
Minimum (marché)	gratuit
Mètre linéaire abonnement trimestriel (marché)	gratuit
Mètre linéaire abonnement annuel (marché)	gratuit
Droit de place trimestriel (hors marché)	gratuit
Forfait pour cirque	150,00 €

<u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</u>	
Echafaudage (tarif par m2 et par jour)	1,00 €
Benne (tarif par m2 et par jour)	1,00 €
Matériaux de chantier (tarif par m2 et par jour)	1,00 €

**CIMETIERE****TOMBES**

(répartition de l'encaissement : 2/3 commune et 1/3 CCAS)

Concession de tombe simple pour 15 ans	200,00 €
Concession de tombe simple pour 30 ans	400,00 €
Concession de tombe double pour 15 ans	400,00 €
Concession de tombe double pour 30 ans	800,00 €

**CAVURNES**

Cavurne avec dalle béton (1 à 4 urnes) pour 15 ans	450,00 €
Cavurne avec dalle béton (1 à 4 urnes) pour 30 ans	900,00 €
Cavurne avec dalle en grès des Vosges (1 à 4 urnes) pour 15 ans	1 200,00 €
Cavurne avec dalle en grès des Vosges (1 à 4 urnes) pour 30 ans	2400,00 €
Plaque nominative en bronze pour les cavurnes avec dalle en grès des Vosges (fournie et posée)	235,00 €

**COLUMBARIUM**

Case de columbarium (1 à 4 urnes) pour 15 ans	950,00 €
Case de columbarium (1 à 4 urnes) pour 30 ans	1900,00 €
Plaque nominative en bronze (fournie et posée)	235,00 €

**REMBOURSEMENT DE DOCUMENT/LISEUSE PERDUS OU ABÎMES DE LA BIBLIOTHEQUE****(Prix moyen d'entrée au catalogue)**

Périodique	1,00 €
Livre adulte et partition	15,00 €
Livre jeunesse, BD	10,00 €
CD, texte lus	18,00 €
DVD	30,00 €
Pondération de 50 % pour les documents de + de 5 ans	
Document de + de 10 ans	1,00€ / document
Prix de vente de documents désherbés	1,00 € / document
Liseuse	120,00 €

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES			
	Salle des fêtes	Salle des sports	Salle du tilleul
ASSOCIATION DE LAMPERTHEIM			
Gratuité pour : - Assemblée Générale et réunion interne, - Evènement ouvert au public ou autre (manifestation culturelle ou festive)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Autres	450,00 €	900,00 €	125,00 €
AUTRES			
Association Extérieure Gratuité pour : - Assemblée Générale, - Evènement ouvert au public en lien avec la municipalité (manifestation culturelle ou festive),	1 300,00 €	1 750,00 €	275,00 €
Particulier Lampertheim	450,00 €	900,00 €	125,00 €
Particulier Extérieur	1 300,00 €	2 750,00 €	275,00 €
Entreprises ou organismes Locaux	900,00 €	1 750,00 €	125,00 €
Entreprises ou organismes Extérieurs	1 300,00 €	2 750,00 €	275,00 €

Chaque mise à disposition fait l'objet d'une convention.

Autres salles (animations non municipales ou non générées par une Association de Lampertheim)	1h : 15 € 2h : 25 € Plus de 2h30 (maximum 4h) : 30 €  Droit d'entrée pour les nouvelles associations : 400 €
--	---

**CAUTION ET PENALITE D'ANNULATION**

Cauton location Tilleul rez de chaussée	75,00 €
Cauton salle des fêtes	2000,00 €
Cauton salle des sports	2000,00 €
<u>Pénalité annulation :</u>	
100 € si annulation au moins 15 jours avant la manifestation (si annulation dans les 14 derniers jours : prix de la location)	

Ces tarifs comprennent une contribution pour les frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz. Les salles communales seront mises à disposition à titre gratuit dans le cadre de campagnes électorales pour des réunions liées à cette campagne, sous réserve de leur disponibilité.

Les agents communaux peuvent disposer d'une salle communale à titre gratuit une fois par an.

Le Bureau Municipal pourra décider de la gratuité d'une salle communale pour une demande particulière (exemple : mise à disposition d'une salle communale pour la cérémonie organisée par la famille à l'issue de l'enterrement d'un agent communal actif ou retraité)

Les élus pourront disposer d'une salle communale une fois par an pour un tarif de 70 €.

Aucune salle ne peut être sous-louée.

**TARIFS DEGRADATION MATERIEL**

Assiette plate et creuse (grande)	5,00 €
Assiette à dessert (petite)	3,00 €
Tasse et mug	3,00 €
Verre	2,00 €
Couteau	4,00 €
Autre couvert	2,50 €
Plats	15,00 €
Matériel cuisine (appareils, casseroles etc.)	Facturé au coût de remplacement en vigueur
Matériel technique (électrique – local technique etc.)	Facturé au coût de remplacement en vigueur
Chaise – table	

La casse sera payante à partir de 10 € de dégradation de matériel.

**INTERVENTION DES AGENTS COMMUNAUX – SERVICE TECHNIQUE**

Intervention d'un agent communal (nettoyage, débroussaillage, mise en place d'équipements...)	30,00 € / heure
---	-----------------

Un état des lieux contradictoire est établi avant et après l'occupation.

**INTERVENTION DES AGENTS COMMUNAUX - ADMINISTRATIF**

Prestation de service d'un agent administratif communal	38,00 € / heure
---	-----------------

**VENTE DE LIVRES**

BD « L'Alsace à Tout Prix – 1939-1945 »	25,00 €

La régie existante sera modifiée par avenant en conséquence.

**VENTE DE TEE-SHIRTS et BADGES – LAMPER'TIMES**

Tee-shirt	15,00 €
Badge	3,00 €

La régie existante sera modifiée par avenant en conséquence.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_DA-067-216702563-20241014-AD\_POINTS10